



Sections réunies

DOSSIER CB N° 2022-12-002

Commune de Saint-Jean du Bruel

N° codique : 012038

Département de l'Aveyron

*Article L. 1612-2
du code général des collectivités territoriales*

AVIS

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES OCCITANIE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-2 et R. 1612-8 ;

Vu le code des juridictions financières ;

Vu les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et de leurs établissements publics communaux et intercommunaux ;

Vu les arrêtés du 22 novembre 2021 de la présidente de la chambre régionale des comptes Occitanie, n° 2022-02 relatif aux formations de délibéré et n° 2022-03 relatif aux attributions des sections et autres formations délibérantes ;

Vu la lettre du 27 avril 2022, enregistrée au greffe le 28 avril 2022, par laquelle la préfète de l'Aveyron a saisi la chambre régionale des comptes en application de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales pour défaut d'adoption des budgets primitifs 2022 de la commune de Saint-Jean du Bruel dans les délais réglementaires ;

Vu la lettre du 2 mai 2022 du président de section, par délégation de la présidente de la chambre régionale des comptes Occitanie, informant l'ordonnateur de la saisine susvisée et l'invitant à présenter ses observations au plus tard le 9 mai 2022 ;

Vu l'ensemble des pièces produites à l'appui de la saisine ;

Vu les observations orales, échanges contradictoires et documents recueillis auprès de l'ordonnateur, des services de la préfecture de l'Aveyron et du chef du service de gestion comptable de la commune ;

Vu les conclusions du procureur financier près la chambre régionale des comptes Occitanie ;

Après avoir entendu M. Jérôme Bacqué, conseiller, en son rapport ;

ÉMET L'AVIS SUIVANT :

Sur la recevabilité de la saisine

1. La préfète de l'Aveyron, par lettre susvisée du 27 avril 2022, a saisi la chambre régionale des comptes en application de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que : « si le budget n'est pas adopté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants, le représentant de l'État dans le département saisit sans délai la chambre régionale des comptes qui, dans le mois, et par un avis public, formule des propositions pour le règlement du budget. Le représentant de l'État règle le budget et le rend exécutoire. Si le représentant de l'État dans le département s'écarte des propositions de la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite. À compter de la saisine de la chambre régionale des comptes et jusqu'au règlement du budget par le représentant de l'État, l'organe délibérant ne peut adopter de délibération sur le budget de l'exercice en cours. Ces dispositions ne sont pas applicables quand le défaut d'adoption résulte de l'absence de communication avant le 31 mars à l'organe délibérant d'informations indispensables à l'établissement du budget. La liste de ces informations est fixée par décret. Dans ce cas, l'organe délibérant dispose de 15 jours à compter de cette communication pour arrêter le budget ».

2. La préfète de l'Aveyron a qualité pour agir.

3. Par délibérations du 8 avril 2022, le conseil municipal de la commune de Saint-Jean du Bruel a rejeté les budgets primitifs pour 2022 des budgets principal et annexes de la commune, ces budgets n'ayant pas fait l'objet d'un nouvel examen ultérieur.

4. Aux termes de l'article R. 1612-8 du code général des collectivités territoriales, le délai dont dispose la chambre régionale des comptes pour formuler des propositions court à compter de la réception au greffe de l'ensemble des documents dont la production est requise ; au cas d'espèce, outre les annexes jointes à la lettre de saisine de la préfète de l'Aveyron, des communications ultérieures sont intervenues avec les services de la préfecture, du service de gestion comptable et de la commune afin de disposer de l'ensemble des justifications et documents prévus à l'article R. 1612-16 de ce même code ; le délai dont dispose la chambre pour formuler des propositions court à compter du 20 mai 2022.

5. Cette saisine est, par suite, recevable et complète à la date du 20 mai 2022.

Sur le périmètre de la saisine

6. La commune dispose d'un budget principal et de cinq budgets annexes dont les budgets primitifs pour l'exercice 2022 ont tous été rejetés par le conseil municipal lors de sa séance du 8 avril dernier.

7. Courant 2021, la commune a intégré au budget principal les résultats de deux budgets annexes dissous en 2020, à savoir la maison de l'eau (Noria) et le centre communal d'action sociale ; les résultats cumulés de clôture du budget principal fin 2021 sont donc affectés par ces opérations.

8. S'il appartient à la chambre régionale des comptes de faire des propositions permettant le fonctionnement normal de la collectivité ainsi que le règlement des dépenses obligatoires et la poursuite des opérations engagées, celle-ci ne saurait se substituer à l'assemblée délibérante pour le choix des investissements sauf pour prendre en compte les dépenses relatives à des opérations engagées ou exécutées ou présentant un caractère d'urgence.

9. Les prévisions budgétaires sont établies par la chambre régionale des comptes à partir des projets de budgets primitifs établis par la commune de Saint-Jean du Bruel, des consommations et réalisations de crédits des exercices précédents et de celles de l'exercice en cours connues au 6 mai 2022, ainsi que des restes à réaliser de l'exercice antérieur, après vérification de leur sincérité.

10. L'assemblée délibérante de la commune de Saint-Jean du Bruel vote son budget primitif, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ou d'exploitation et pour la section d'investissement, avec des chapitres « Opérations d'équipement », et sans vote formel sur chacun des chapitres ; en conséquence les propositions de règlement du budget 2021 sont présentées par chapitre.

Sur les propositions de règlement du budget primitif 2022 du budget annexe « eau »

Concernant la reprise des résultats 2021 et leur affectation au budget primitif 2022

11. Les soldes d'exécution de l'exercice 2021, concordants entre le compte de gestion définitif du comptable et le projet de compte administratif de la commune, font apparaître un résultat cumulé de 31 320,32 € en section d'exploitation et - 4 207,86 € en section d'investissement.

12. Il convient de reprendre au budget 2022 les résultats cumulés de l'exercice précédent.

13. Les carences constatées dans la tenue de la comptabilité d'engagement ne permettent pas de reprendre en restes à réaliser toutes les dépenses engagées et non mandatées arrêtées à la clôture de l'exercice précédent, faute de crédits disponibles ;

14. Les restes à réaliser inscrits en section d'investissement au compte administratif 2021 et justifiés s'élèvent à 28 000 € en recettes et à 87 131 € en dépenses.

15. La section d'investissement présente un besoin de financement, après prise en compte des restes à réaliser justifiés, à hauteur de 63 338,86 €.

16. Le résultat cumulé excédentaire de 32 320,32 € dégagé par la section d'exploitation doit être affecté, conformément à l'article R. 2311-12 du code général des collectivités territoriales, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement identifié à la clôture de l'exercice précédent. Par conséquent, le montant de 32 320,32 € doit être inscrit au chapitre 1068 « Autres réserves ».

Concernant la section d'exploitation

En dépenses

17. Au regard des réalisations antérieures, les charges à caractère général prévues au chapitre 011 doivent être portées à 116 841 €.

18. Le montant inscrit au chapitre 012 « Charges de personnel, frais assimilés » peut être maintenu à 30 090 €.

19. Le montant inscrit au chapitre 014 « Atténuations de produits » doit être ramené à 19 500 €.

20. Les montants inscrits aux chapitres 65 et 67 sont ramenés à 0 €, compte tenu de l'absence d'exécution les précédentes années.

21. Le chapitre 68 est crédité de 5 820 € au titre d'une provision pour dépréciation des actifs circulants concernant les créances douteuses, antérieures à 2020 et inscrites au compte 4161.

22. Le montant à inscrire au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » s'établit à 4 490 €.

23. Le montant à inscrire au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » est porté à 38 499 € compte tenu d'une immobilisation inscrite à l'article 212 et non amortie depuis 2019. Il reviendra à la commune de régulariser les annuités d'amortissement manquantes lors de la prochaine décision modificative affectant le budget.

24. Le total des dépenses de la section d'exploitation s'établit à 215 240 €.

En recettes

25. Le montant à inscrire au chapitre 70 est ramené à 210 800 €.

26. Le montant à inscrire au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » est maintenu à 4 440 €.

27. Le total des recettes de la section d'exploitation s'établit dès lors à 215 240 €.

Équilibre de la section d'exploitation

28. Il résulte de ces propositions un équilibre de la section d'exploitation à 215 240 € en dépenses et en recettes.

Concernant la section d'investissement

En dépenses

Restes à réaliser

29. Un montant de 87 131 € peut être inscrit en restes à réaliser concernant les opérations d'équipement, à savoir l'opération n° 2000 pour 1 147 € et l'opération n° 2001 pour 85 984 €.

Opérations

30. La commune a prévu 123 870 €, hors restes à réaliser, pour les opérations d'équipement individualisées.

31. Aucun crédit n'était prévu pour l'opération n° 2000 « DUP captage commune » alors que l'intégralité du solde du marché en cours au 31 décembre 2021, soit 25 510 €, n'a pu être basculé en totalité en restes à réaliser faute de crédits 2021 suffisants, ce à quoi la commune aurait dû remédier en adoptant une décision modificative ; seuls 1 147 € ayant pu être inscrits en restes à réaliser, le solde, soit 24 363 €, doit être intégré à la prévision budgétaire. Le montant de 24 363 € doit être inscrit pour cette opération.

32. Les opérations n° 2001, 2006 et 2007 ont été engagées et, pour les deux dernières, payées en 2022. Des montants de respectivement 26 000 €, 1 120 € et 250 € peuvent être inscrits pour ces opérations.

33. L'opération n° 2002 « Station pompage colonie » relève d'un appel d'offres en cours concernant la réalisation de travaux estimés à 58 000 € ; cette opération peut être jugée comme nécessaire compte tenu de la vétusté des installations en place. Un montant de 58 000 € est donc maintenu pour cette opération.

34. Un montant de 8 000 € a été prévu pour l'opération n° 2003 « Pelle mécanique » pour faire face au risque de panne. Ne conditionnant pas la sécurité des biens et des personnes, cette opération ne fait pas l'objet d'une proposition budgétaire.

35. L'opération n° 2008, prévue par la commune à hauteur de 30 500 €, correspond à un devis visant à sécuriser l'alimentation en eau de la commune au lieu-dit « Le Thérond ». Le montant de 30 500 € est donc maintenu.

36. Compte tenu des restes à réaliser en dépenses et des inscriptions nouvelles, les opérations d'équipement sont budgétées à hauteur de 227 364 € dont 87 131 € de restes à réaliser comme suit :

Compte	Libellé	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total
10-2000	DUP captage commune	1 147 €	24 363 €	25 510 €
10-2001	Pont vieux eau potable	85 984 €	26 000 €	111 984 €
10-2002	Station pompage colonie	0 €	58 000 €	58 000 €
10-2003	Pelle mécanique	0 €	0 €	0 €
10-2004	Véhicule Dacia	0 €	0 €	0 €
10-2005	Pompe	0 €	0 €	0 €
10-2006	Pompe doseuse station Le Viala	0 €	1 120 €	1 120 €
10-2007	Appareil CIFEC	0 €	250 €	250 €
10-2008	Pompes	0 €	30 500 €	30 500 €
	Totaux	87 131 €	140 233 €	227 364 €

Hors opérations

37. La commune prévoyait 660 € au chapitre 21. S'agissant d'une dépense constatée en 2022, ce montant de 660 € doit être maintenu au chapitre 21.

38. Ne disposant pas d'un encours de dette, le chapitre 16 n'intègre aucun remboursement en capital de la dette.

39. Le montant du chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » est maintenu à 4 440 € dans le cadre de l'amortissement des subventions d'équipement transférables.

40. Avec le solde d'exécution négatif reporté, la prise en compte de ces propositions conduit à arrêter le montant total des dépenses d'investissement à 236 672 €.

En recettes

41. La commune prévoyait une subvention de 28 000 € constituant un reste à réaliser ainsi qu'un recours à l'emprunt à hauteur de 86 400 €.

42. Le montant prévu au chapitre 13 « Subventions d'investissement », en tant que reste à réaliser, peut être maintenu à 28 000 €.

43. Le montant à inscrire au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » doit être porté à 38 499 €, conformément au tableau d'amortissement de l'actif.

44. Le montant à inscrire au chapitre 021 « Virement de la section d'exploitation » s'établit à 4 490 €.

45. Le besoin de financement restant nécessite de recourir à l'emprunt et d'inscrire au chapitre 16 une recette de 134 363 €.

46. Au vu de ces propositions, le montant total des recettes d'investissement peut être arrêté à 236 672 €.

Équilibre de la section d'investissement

47. La section d'investissement ainsi modifiée se présente en équilibre, soit 236 672 € en recettes et en dépenses.

Sur les propositions de règlement du budget primitif 2022 du budget annexe « assainissement »

Concernant la reprise des résultats 2021 et leur affectation au budget primitif 2022

48. Les soldes d'exécution de l'exercice 2021, concordants entre le compte de gestion définitif du comptable et le projet de compte administratif de la commune, font apparaître un résultat cumulé excédentaire de 32 786,98 € en section d'exploitation et 92 753,76 € en section d'investissement.

49. Il convient de reprendre au budget 2022 les résultats cumulés de l'exercice précédent.

50. Les restes à réaliser inscrits en section d'investissement au compte administratif 2021 et justifiés s'élèvent à 159 847 € en recettes et à 228 942 € en dépenses.

51. La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement, après prise en compte des restes à réaliser justifiés.

52. Le résultat cumulé excédentaire de 32 786,98 € dégagé par la section d'exploitation peut être affecté en report à la même section (R002).

Concernant la section d'exploitation

En dépenses

53. Au regard des réalisations antérieures, les charges à caractère général prévues au chapitre 011 doivent être portées à 24 216 €.

54. Le montant inscrit au chapitre 012 « Charges de personnel, frais assimilés » est arrondi à 30 100 €.

55. Le montant inscrit au chapitre 66 est arrondi à 1 300 €.

56. Le montant à inscrire au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » s'établit à 25 427 €.

57. Le montant à inscrire au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » est porté à 68 244 €.

58. Le total des dépenses de la section d'exploitation s'établit ainsi à 149 287 €.

En recettes

59. Le montant à inscrire au chapitre 70 est ramené à 91 000 €.

60. Le montant à inscrire au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » est maintenu à 25 500 €.

61. Compte tenu du résultat reporté de 32 786,98 €, le total des recettes de la section d'exploitation s'établit dès lors à 149 287 €.

Équilibre de la section d'exploitation

62. Il résulte de ces propositions un équilibre de la section d'exploitation à 149 287 € en dépenses et en recettes.

Concernant la section d'investissement

En dépenses

Restes à réaliser

63. Un montant de 228 942 € peut être inscrit en restes à réaliser concernant l'opération n° 3002 « Pont Vieux - eaux usées ».

Opérations

64. La commune a prévu 104 221 €, hors restes à réaliser, pour les opérations d'équipement individualisées.

65. Aucune inscription nouvelle n'était prévue pour les opérations n° 3001, 3002, 3004 et 3006.

66. Les montants de 51 000 € et 1 294 € peuvent être inscrits respectivement pour les opérations n° 3001 et n° 3004, la qualité de reste à réaliser des engagements concernés n'ayant pu être établie.

67. L'inscription pour les opérations n° 3002 et 3006 est maintenue à 0 €.

68. L'opération n° 3003 « Station épuration Réfrégiès » relative à la mise en place d'une microstation d'épuration sur le hameau présente des caractéristiques d'urgence et de sécurité justifiant son inscription au budget primitif 2022. Un montant de 91 144 € peut donc être inscrit pour cette opération.

69. L'opération 3005 « Pelle mécanique » était initialement dotée de 8 000 € pour faire face au risque de panne. Ne conditionnant pas la sécurité des biens et des personnes, cette opération ne fait pas l'objet d'une inscription budgétaire.

70. Les opérations n° 3007 et 3008 ont été engagées et payées début 2022. Des montants de 2 207 € et 2 870 € peuvent être inscrits respectivement pour ces opérations.

71. Compte tenu des restes à réaliser en dépenses et de ces inscriptions nouvelles, les opérations d'équipement sont budgétées à hauteur de 377 457 € dont 228 942 € de restes à réaliser comme suit :

Compte	Libellé	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total
10-3001	Consultation marché MO ass Bourg	0 €	51 000 €	51 000 €
10-3002	Pont Vieux Eaux usées	228 942 €	0 €	228 942 €
10-3003	Station épuration Réfrégiès	0 €	91 144 €	91 144 €
10-3004	Pompe PCM Moineau + autre pompe	0 €	1 294 €	1 294 €
10-3005	Pelle mécanique	0 €	0 €	0 €
10-3006	Véhicule DACIA	0 €	0 €	0 €
10-3007	Matériel	0 €	2 207 €	2 207 €
10-3008	Carottage La Roque	0 €	2 870 €	2 870 €
	Totaux	228 942 €	148 515 €	377 457 €

Hors opérations

72. La commune prévoyait 100 000 € hors opérations d'équipement, dont 95 000 € au chapitre 20 de frais d'études relatifs aux diagnostics réseaux et 5 000 € au chapitre 21 de dépenses visant à faire face au risque de casse imprévue d'une des pompes, afin de procéder en urgence à son remplacement, 95 000 € et 5 000 € peuvent être inscrits respectivement aux chapitres 20 et 21 s'agissant de dépenses en lien avec la sécurité des personnes.

73. Le montant inscrit au chapitre 16 peut être ramené à 13 200 €.

74. Le montant du chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » est maintenu à 25 500 € dans le cadre de l'amortissement des subventions d'équipement transférables.

75. Ainsi, la prise en compte de ces propositions conduit à arrêter le montant total des dépenses d'investissement à 516 157 € dont 228 942 € de restes à réaliser.

En recettes

76. Un montant de 159 847 € de restes à réaliser peut être inscrit au compte 131 dans le cadre de l'opération n° 3002 « Pont Vieux - eaux usées », correspondant à deux aides de l'agence de l'eau Adour Garonne de 122 347 € et 37 500 €.

77. La commune prévoyait une subvention de 38 885 € ainsi qu'un recours à l'emprunt à hauteur de 141 827 €.

78. En lien avec l'opération n° 3003 « Station d'épuration Réfrégiès », un montant de 38 885 € peut être inscrit au chapitre 13.

79. Le montant à inscrire au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » doit être porté à 68 244 €, conformément au tableau d'amortissement de l'actif.

80. Le montant à inscrire au chapitre 021 « Virement de la section d'exploitation » s'établit à 25 427 €.

81. Le besoin de financement restant nécessite de recourir à l'emprunt et d'inscrire au chapitre 16 une recette de 131 000 €.

82. Au vu de ces propositions, et compte tenu du résultat positif reporté de 92 753,76 €, le montant total des recettes d'investissement peut être arrêté à 516 157 €.

Équilibre de la section d'investissement

83. L'annuité en capital de la dette au titre de l'exercice 2022 s'élève à 13 200 € ; compte tenu des ressources propres sur exercices antérieurs (23 659 €), du virement de la section d'exploitation (25 427 €) et des ressources propres internes d'amortissement (68 244 €), les ressources du budget annexe assainissement, déduction faite de 25 500 € de subventions virées au compte de résultat, sont suffisantes pour couvrir le remboursement en capital de l'annuité d'emprunt 2022, conformément à l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales.

84. La section d'investissement ainsi modifiée se présente en équilibre, soit 516 157 € en recettes et en dépenses.

Sur les propositions de règlement du budget primitif 2022 du budget annexe « microcentrale »

Concernant la reprise des résultats 2021 et leur affectation au budget primitif 2022

85. Les soldes d'exécution de l'exercice 2021, concordants entre le compte de gestion définitif du comptable et le projet de compte administratif de la commune, font apparaître un résultat cumulé excédentaire de 1 123,81 € en section d'exploitation et 32 890,75 € en section d'investissement.

86. Il convient de reprendre au budget 2022 les résultats cumulés de l'exercice précédent.

87. Les restes à réaliser inscrits en section d'investissement au compte administratif 2021 et justifiés s'élèvent à 1 200 € en recettes et à 4 000 € en dépenses.

88. La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement, après prise en compte des restes à réaliser justifiés.

89. Le résultat cumulé excédentaire de 1 123,81 € dégagé par la section d'exploitation peut être affecté en report à la même section (R002).

Concernant la section d'exploitation

En dépenses

90. Compte tenu du caractère conjoncturel du réalisé 2021, le montant inscrit au chapitre 011 est ramené à 5 290 €.

91. Le montant inscrit au chapitre 012 est porté à 24 000 €.

92. Le montant à inscrire au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » est ramené à 10 335 €.

93. Le total des dépenses de la section d'exploitation s'établit ainsi à 39 625 €.

En recettes

94. Le montant à inscrire au chapitre 70 est ramené à 17 000 €.

95. Compte tenu du résultat reporté de 1 123,81 €, le total des recettes de la section d'exploitation s'établit dès lors à 18 124 €.

Équilibre de la section d'exploitation

96. Avec des dépenses de la section d'exploitation arrêtées à 39 625 € et des recettes arrêtées à 18 124 €, la section d'exploitation est en déséquilibre de 21 501 €.

97. La commune ne dispose pas de leviers pour augmenter les ressources de ce budget annexe, du fait de sa sensibilité particulière au niveau des cours d'eau et dont les tarifs de revente de l'électricité hydraulique produite sont réglementés.

98. L'équilibre de la section ne peut ainsi, sans mesure exceptionnelle, être assuré.

99. La situation actuelle de ce budget annexe à caractère industriel et commercial ne permet pas d'envisager une subvention du budget principal au budget annexe en vertu de l'article L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales, les conditions posées par cet article n'étant pas remplies en l'espèce.

100. La section d'investissement présentant un solde d'exécution positif reporté de 32 891 € au 31 décembre 2021, une mesure exceptionnelle et dérogatoire pourrait être envisagée, conformément aux articles L. 2311-6 et D. 2311-14 du code général des collectivités territoriales.

101. Pour activer ce dispositif, il revient à la commune d'adopter une délibération sollicitant l'autorisation de reprendre, exceptionnellement, l'excédent d'investissement en section d'exploitation, pour la quote-part nécessaire à l'équilibre de celle-ci. Sous réserve de l'accord conjoint des ministres chargés du budget et des collectivités locales, seule cette mesure serait susceptible de rétablir l'équilibre de la section d'exploitation sur l'exercice 2022.

102. La chambre souligne le caractère exceptionnel de cette démarche qui ne pourra pas être renouvelée.

103. Les difficultés actuelles rencontrées par ce budget annexe, dont la vulnérabilité sera renforcée en raison du changement climatique et de ses conséquences sur la fréquence et l'intensité des sécheresses, doivent amener la collectivité à s'interroger, dès cette année, sur les mesures susceptibles d'assurer la pérennité et la soutenabilité financière de cette activité.

Concernant la section d'investissement

En dépenses

104. Un montant de 4 000 € peut être inscrit en restes à réaliser au chapitre 20, s'agissant d'un engagement de l'exercice 2021 soldé début 2022.

105. Aucune inscription n'est prévue pour des opérations d'équipement.

106. Une inscription de 10 500 € au chapitre 21 était envisagée. Ne s'agissant pas de travaux urgents ou nécessités par la sécurité des personnes ou des biens, un montant de 0 € doit être inscrit.

107. La prise en compte de ces propositions conduit à arrêter le montant total des dépenses d'investissement à 4 000 € (restes à réaliser).

En recettes

108. Un montant de 1 200 € au titre des restes à réaliser peut être inscrit au chapitre 13, correspondant à une subvention du conseil départemental à hauteur de 30 % de la dépense subventionnable.

109. Le montant à inscrire au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » doit être ramené à 10 335 €, conformément au tableau d'amortissement de l'actif.

110. Au vu de ces propositions, et compte tenu du résultat positif reporté de 32 890,75 €, le montant total des recettes d'investissement peut être arrêté à 44 426 €.

Équilibre de la section d'investissement

111. La section d'investissement ainsi modifiée se présente en suréquilibre avec 44 426 € en recettes d'investissement et 4 000 € en dépenses d'investissement.

112. En l'absence de dépenses justifiées par l'urgence ou la sécurité des biens ou des personnes, la chambre n'est pas en mesure d'assurer un strict équilibre des dépenses et recettes de la section d'investissement dont le résultat excédentaire prévisionnel permettra, si la commune demande et obtient l'activation du dispositif exceptionnel prévu à l'article D. 2311-14 du code général des collectivités territoriales, d'abonder la section d'exploitation et d'en résorber le déficit.

Sur les propositions de règlement du budget primitif 2022 du budget annexe « station-service »

Concernant la reprise des résultats 2021 et leur affectation au budget primitif 2022

113. Les soldes d'exécution de l'exercice 2021, concordants entre le compte de gestion définitif du comptable et le projet de compte administratif de la commune, font apparaître un résultat cumulé excédentaire de 47 096,69 € en section d'exploitation et 2 635,20 € en section d'investissement.

114. Il convient de reprendre au budget 2022 les résultats cumulés de l'exercice précédent.

115. Le compte administratif 2021 ne comptabilise aucun reste à réaliser.

116. La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

117. Le résultat cumulé excédentaire de 47 096,69 € dégagé par la section d'exploitation peut être affecté en report à la même section (R002).

Concernant la section d'exploitation*En dépenses*

118. Le montant inscrit au chapitre 011 est ramené à 290 932 € afin de tenir compte des périodes de fermeture de la station-service, du report de factures 2021 non honorées, de l'état de consommation des crédits, de la moyenne constatée sur les trois derniers exercices ainsi que des engagements souscrits en 2022.

119. Le montant inscrit au chapitre 012 est ramené à 5 000 €.

120. Le montant à inscrire au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » s'établit à 6 125 €.

121. Le montant à inscrire au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » est maintenu à 1 440 €.

122. Le total des dépenses de la section d'exploitation s'établit à 303 497 €.

En recettes

123. Le montant inscrit au chapitre 013 est maintenu à 6 400 €.

124. Le montant à inscrire au chapitre 70 est ramené à 250 000 €.

125. Compte tenu du résultat reporté de 47 296,69 €, le total des recettes de la section d'exploitation s'établit dès lors à 303 497 €.

Équilibre de la section d'exploitation

126. Avec des dépenses de la section d'exploitation arrêtées à 303 497 € et des recettes arrêtées à 303 497 €, la section d'exploitation est en équilibre.

Concernant la section d'investissement*En dépenses*

127. La commune prévoyait 10 200 € au chapitre 21. S'agissant d'une dépense engagée en février 2022, ce montant de 10 200 € doit être maintenu au chapitre 21.

128. La prise en compte de cette proposition conduit à arrêter le montant total des dépenses d'investissement à 10 200 €.

En recettes

129. Le montant à inscrire au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » est maintenu à 1 440 €, conformément au tableau d'amortissement de l'actif.

130. Le montant à inscrire au chapitre 021 « Virement de la section d'exploitation » s'établit à 6 125 €.

131. Au vu de ces propositions, et compte tenu du solde d'exécution positif reporté de 2 635,20 €, le montant total des recettes d'investissement peut être arrêté à 10 200 €.

Équilibre de la section d'investissement

132. La section d'investissement ainsi modifiée se présente en équilibre, soit 10 200 € en recettes et en dépenses.

Sur les propositions de règlement du budget primitif 2022 du budget annexe « village vacances des Fadareilles »

Concernant la reprise des résultats 2021 et leur affectation au budget primitif 2022

133. Les soldes d'exécution de l'exercice 2021, concordants entre le compte de gestion définitif du comptable et le projet de compte administratif de la commune, font apparaître un résultat cumulé déficitaire de 26 337,24 € en section d'exploitation et excédentaire de 7 347,69 € en section d'investissement.

134. Il convient de reprendre au budget 2022 les résultats cumulés de l'exercice précédent.

135. Les restes à réaliser inscrits en section d'investissement au compte administratif 2021 et justifiés s'élèvent à 607 € en recettes.

136. La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement, après prise en compte des restes à réaliser justifiés.

137. Le résultat cumulé déficitaire de 26 337,24 € dégagé par la section d'exploitation est reporté à la même section (D002).

Concernant la section d'exploitation

138. Les données budgétaires ci-après tiennent compte de la décision de fermeture du village vacances en 2022 et de prévisions budgétaires actualisées communiquées par la commune.

En dépenses

139. Le montant inscrit au chapitre 011 est porté à 13 560 €.

140. Le montant inscrit au chapitre 012 est arrêté à 2 500 €.

141. Le montant inscrit au chapitre 65 est ramené à 0 €.

142. Le montant à inscrire au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » est ramené à 3 288 €.

143. Compte tenu du résultat reporté de 26 337,24 €, le total des dépenses de la section d'exploitation s'établit ainsi à 45 685 €.

En recettes

- 144.** Le montant à inscrire au chapitre 70 est ramené à 1 300 €.
- 145.** Le total des recettes de la section d'exploitation s'élève à 1 300 €.

Équilibre de la section d'exploitation

- 146.** Avec des dépenses de la section d'exploitation arrêtées à 45 685 € et des recettes arrêtées à 1 300 €, la section d'exploitation est en déséquilibre de 44 385 €.
- 147.** La fermeture de l'établissement pour la saison touristique 2022 ne permet pas de générer des ressources supplémentaires par la mobilisation du levier tarifaire.
- 148.** Alors que la jurisprudence judiciaire et administrative reconnaît la possibilité de qualifier l'activité de soutien au développement du tourisme local de service public administratif, la commune a qualifié ce budget annexe d'industriel et commercial ; ce faisant, elle s'est délibérément placée dans le champ concurrentiel et, dès lors, le budget principal ne peut librement subventionner ce budget annexe.
- 149.** En l'état, les conditions posées par l'article L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales autorisant le subventionnement par le budget principal d'un budget annexe industriel et commercial ne sont pas réunies.
- 150.** Si les conditions posées par les articles L. 2311-6 et D. 2311-14 du code général des collectivités territoriales autorisant, à titre exceptionnel et dérogatoire, la prise en charge d'un déficit d'exploitation par un excédent de la section d'investissement seraient susceptibles d'être réunies, l'excédent cumulé de la section d'investissement au 31 décembre 2021 ne permettrait de couvrir qu'une partie mineure du déficit d'exploitation.
- 151.** Dès lors, aucun dispositif ne permet de rétablir sur l'exercice l'équilibre de la section d'exploitation.
- 152.** L'exercice 2021 ayant été déficitaire, la chambre régionale des comptes invite la commune à interroger son choix, d'ici la fin de l'année 2022, de qualifier cette activité comme relevant d'un service public industriel et commercial, et relève que la requalification de cette activité en service public administratif nécessiterait, le cas échéant, une délibération du conseil municipal.

*Concernant la section d'investissement**En dépenses*

- 153.** Un montant de 1 000 € est à inscrire au chapitre 21.
- 154.** Le montant total des dépenses d'investissement s'élève ainsi à 1 000 €.

En recettes

- 155.** Un reste à réaliser de 607 €, correspondant à une subvention du département pour l'acquisition d'un défibrillateur, est maintenu au chapitre 13.

156. Le montant à inscrire au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » doit être ramené à 3 288 €, conformément au tableau d'amortissement de l'actif.

157. Au vu de ces propositions, et compte tenu du résultat positif reporté de 7 347,69 €, le montant total des recettes d'investissement peut être arrêté à 11 243 €.

Équilibre de la section d'investissement

158. La section d'investissement ainsi modifiée se présente en suréquilibre à 11 243 € en recettes et 1 000 € en dépenses.

159. L'équilibre strict de la section ne peut être établi compte tenu, d'une part, du niveau des charges calculées du chapitre 040 et du résultat reporté et, d'autre part, des dépenses d'équipement minimales en raison d'une situation politique locale gelant la prise de décision et donc notamment l'investissement.

Sur les propositions de règlement du budget primitif 2022 du budget principal

Concernant la reprise des résultats 2021 et leur affectation au budget primitif 2022

160. Les soldes d'exécution de l'exercice 2021, concordants entre le compte de gestion définitif du comptable et le projet de compte administratif de la commune, font apparaître un résultat cumulé excédentaire de 304 168,24 € en section de fonctionnement et 185 216,36 € en section d'investissement.

161. Il convient de reprendre au budget 2022 les résultats cumulés de l'exercice précédent.

162. Les restes à réaliser inscrits en section d'investissement au compte administratif 2021 et justifiés s'élèvent à 211 791 € en recettes et à 308 912 € en dépenses.

163. La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement, après prise en compte des restes à réaliser justifiés.

164. Le résultat cumulé excédentaire de 304 168,24 € dégagé par la section de fonctionnement peut être affecté en report à la même section (R002).

Concernant la section de fonctionnement

En dépenses

165. Le chapitre 011 peut être ramené à 212 510 €.

166. Le chapitre 012 est ramené à 315 140 €.

167. Le chapitre 014 peut être maintenu à 1 900 €.

168. Le chapitre 65 est arrêté à 72 007 €.

169. Les charges financières du chapitre 66 sont maintenues à 18 205 €.

170. Un montant de 40 000 €, représentant 6,5 % des dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles, peut être inscrit au chapitre 022 « Dépenses imprévues de fonctionnement ».

171. Le montant à inscrire au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » est porté à 11 682 €.

172. Ainsi, le total des dépenses de la section de fonctionnement s'établit à 671 444 €.

En recettes

173. Le montant du chapitre 013 est porté à 11 000 €.

174. Le montant à inscrire au chapitre 70 est ramené à 115 990 €.

175. La délibération de fixation des taxes communales 2022 ayant été rejetée lors de la réunion du 8 avril 2022, il revient à la chambre de proposer un maintien ou une évolution de la fiscalité. Dans le cas d'espèce, la situation financière de la commune ne justifie aucune modification de la fiscalité.

176. Le montant à inscrire au chapitre 73 est fixé à 426 510 €.

177. Un montant de 251 262 € est à inscrire au chapitre 74.

178. Le montant du chapitre 75 est ramené à 61 400 €.

179. Les montants à inscrire aux chapitres 76 et 77 sont maintenus respectivement à 10 € et 3 €.

180. Compte tenu du résultat reporté de 304 168,24 €, le total des recettes de la section de fonctionnement s'établit dès lors à 1 170 343 €.

Équilibre de la section de fonctionnement

181. Il résulte de ces propositions un suréquilibre de la section de fonctionnement avec des dépenses de fonctionnement arrêtées à 671 444 € et des recettes de fonctionnement arrêtées à 1 170 343 €.

182. En application de l'article L. 1612-7 du code général des collectivités territoriales, « n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ».

183. L'équilibre de la section de fonctionnement est donc respecté.

Concernant la section d'investissement

En dépenses

Restes à réaliser

184. Un montant de 299 604 € doit être inscrit en reste à réaliser pour les opérations d'équipement individualisées.

185. Hors opération, un montant de 5 074 € peut être inscrit en reste à réaliser au chapitre 21.

Opérations

186. Les montants à inscrire correspondent principalement aux opérations déjà engagées.

187. Les inscriptions budgétaires initiales des opérations d'équipement s'élèvent à un total de 190 106 €, hors restes à réaliser.

188. Concernant l'opération n° 1102, il est proposé d'inscrire 189 415 € pour permettre la prise en charge d'écritures comptables sollicitées par le service de gestion comptable dès 2021.

189. Concernant l'opération n° 1302, le montant de 691 € doit être inscrit pour une opération déjà engagée, ce montant ayant été mandaté en 2022.

190. Concernant l'opération n° 1606 « Jeux d'enfants », susceptible de permettre une mise aux normes d'installations à destination de jeunes enfants, le montant de 12 840 € doit être inscrit.

191. Compte tenu des restes à réaliser en dépenses et de ces inscriptions nouvelles, les opérations d'équipement sont budgétées à hauteur de 502 550 € dont 299 604 € de restes à réaliser comme suit :

Compte	Libellé	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Total
10-1102	Aménagement de Laroque	223 560 €	189 415 €	412 975 €
10-1301	Gendarmerie	1 541 €	0 €	1 541 €
10-1302	Ecole	2 314 €	691 €	3 005 €
10-1403	Colonie Sainte-Bernadette	0 €	0 €	0 €
10-1404	Hôtel Saint-Jeantais	0 €	0 €	0 €
10-1507	Adressage	15 533 €	0 €	15 533 €
10-1602	Voirie La Brunellerie	1 852 €	0 €	1 852 €
10-1606	Jeux d'enfants	0 €	12 840 €	12 840 €
10-1607	Parcours santé	25 635 €	0 €	25 635 €
10-1608	Bibliothèque	0 €	0 €	0 €
10-1609	Camion services techniques	626 €	0 €	626 €
10-1614	Sono vidéo OT	0 €	0 €	0 €
10-1616	Pont-Vieux - eaux pluviales	21 171 €	0 €	21 171 €
10-1617	Mobilier bibliothèque	0 €	0 €	0 €
10-1618	Cadrams	7 372 €	0 €	7 372 €
10-1621	Acquisition terrain nu	0 €	0 €	0 €
10-1623	Véhicules services techniques	0 €	0 €	0 €
10-1624	Voirie	0 €	0 €	0 €
10-1625	Mobilier	0 €	0 €	0 €
	Totaux	299 604 €	202 946 €	502 550 €

Hors opérations

192. Un montant de 45 000 € doit être inscrit au chapitre 16.

193. Un montant de 40 000 €, correspondant à moins de 7,5 % des dépenses réelles d'investissement prévisionnelles, doit être inscrit au chapitre 020 « Dépenses imprévues d'investissement ».

194. Le montant du chapitre 041 « Opérations patrimoniales » est maintenu à 3 600 €.

195. Ainsi, la prise en compte de ces propositions conduit à arrêter le montant total des dépenses d'investissement à 596 224 € dont 304 678 € de restes à réaliser.

En recettes

196. Un montant de 211 791 € peut être inscrit en reste à réaliser au chapitre 13.

197. Le montant à inscrire au chapitre 13, hors restes à réaliser, s'élève à 189 415 €.

198. Le montant à inscrire au chapitre 10 doit être porté à 26 814 €.

199. Le montant à inscrire au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » doit être porté à 11 682 €, conformément au tableau d'amortissement de l'actif.

200. Le montant à inscrire au chapitre 041 « Opérations patrimoniales » est maintenu à 3 600 €.

201. Au vu de ces propositions, et compte tenu du résultat positif reporté de 185 216,36 €, le montant total des recettes d'investissement peut être arrêté à 628 518 €.

Équilibre de la section d'investissement

202. L'annuité en capital de la dette au titre de l'exercice 2022 s'élève à 44 211 € ; compte tenu des ressources propres sur exercices antérieurs (88 095 €), des ressources propres externes (26 314 €), et des ressources propres internes d'amortissement (11 682 €), les ressources du budget principal, déduction faite des 40 000 € de dépenses imprévues, sont suffisantes pour couvrir le remboursement en capital de l'annuité d'emprunt 2022, conformément à l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales.

203. La section d'investissement ainsi modifiée se présente en suréquilibre, soit 596 224 € en dépenses et 628 518 € en recettes.

204. En application de l'article L. 1612-7 du code général des collectivités territoriales, « n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ».

205. La règle de l'équilibre budgétaire est respectée.

PAR CES MOTIFS :

- 1) **DÉCLARE** recevable la saisine de la préfète de l'Aveyron sur le fondement de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales ;
- 2) **PROPOSE** à la préfète de l'Aveyron de régler le budget primitif 2022 du budget principal et des budgets annexes « eau », « assainissement », « microcentrale », « station-service » et « village vacances » de la commune de Saint-Jean du Bruel, conformément au présent avis chiffré en annexe, les crédits étant spécialisés par chapitre à l'intérieur des sections ;
- 3) **RAPPELLE** au maire, qu'en application de l'article R. 1612-18 du code général des collectivités territoriales, le présent avis de la chambre doit être publié, dès sa réception, sous sa responsabilité, par affichage ou insertion dans un bulletin officiel ; qu'en application du 1^{er} alinéa de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit être tenu informé, dès sa plus proche réunion, de l'avis rendu par la chambre ; qu'en application du 2nd alinéa du même article, l'avis fera l'objet d'une publicité immédiate sans attendre la réunion de l'assemblée délibérante.

Le présent avis sera notifié à la préfète du département de l'Aveyron, au maire de Saint-Jean du Bruel, et une ampliation sera adressée à la directrice départementale des finances publiques de l'Aveyron.

Délibéré à Montpellier le 13 juin 2022.

Présents : M. Didier GORY, président de section, président de séance,
M. Alain LE BRIS, premier conseiller,
M. Jérôme BACQUÉ, conseiller, rapporteur.

Le président de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Didier GORY', written over a faint, light-colored background that resembles a stamp or official seal.

Didier GORY

Annexe n° 1

Budget annexe « eau », propositions

Proposition de budget (ou de budget rectifié)
Commune (BA-EAU) - ST JEAN DU BRUEL (n° SIRET : 21120231200057)
- Exercice 2022 -

Section d'exploitation

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	116 841 €	013	Atténuations de charges	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	30 090 €	70	Ventes produits fabriqués, prestations	210 800 €
014	Atténuation de produits	19 500 €	73	Produits issus de la fiscalité	0 €
			74	Subventions d'exploitation	0 €
65	Autres charges de gestion courante	0 €	75	Autres produits de gestion courante	0 €
Total des dépenses de gestion des services		166 431 €	Total des recettes de gestion des services		210 800 €
66	Charges financières	0 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	77	Produits exceptionnels	0 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	5 820 €	78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0 €			
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0 €			
Total des dépenses réelles d'exploitation		172 251 €	Total des recettes réelles d'exploitation		210 800 €
023	Virement à la section d'investissement	4 490 €			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	38 499 €	042	Opérat° ordre transfert entre sections	4 440 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		42 989 €	Total des recettes d'ordre d'exploitation		4 440 €
TOTAL		215 240 €	TOTAL		215 240 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	R002	Résultat reporté ou anticipé	0 €
TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		215 240 €	TOTAL des recettes d'exploitation cumulées		215 240 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	38 549 €
---	-----------------

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
			13	Subventions d'investissement	28 000 €
			16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	134 363 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	20	Immobilisations incorporelles	0 €
21	Immobilisations corporelles	660 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	23	Immobilisations en cours	0 €
	Total des opérations d'équipement	227 364 €			
Total des dépenses d'équipement		228 024 €	Total des recettes d'équipement		162 363 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	10	Dot. fonds divers et réserves (hors 106)	0 €
			106	Réserves	31 320,32 €
13	Subventions d'investissement	0 €			
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	18	Compte de liaison: affectation à...	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €			
Total des dépenses financières		0 €	Total des recettes financières		31 320 €
4581	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	4582	Total des opé. pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		228 024 €	Total des recettes réelles d'investissement		193 683 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	4 440 €	021	Virement de la section d'exploitation	4 490 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	040	Opérat° ordre transfert entre sections	38 499 €
			041	Opérations patrimoniales	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		4 440 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		42 989 €
TOTAL		232 464 €	TOTAL		236 672 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	4 208 €	R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0 €
TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		236 672 €	TOTAL des recettes d'investissement cumulées		236 672 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION	38 549 €
--	-----------------

Annexe n° 2

Budget annexe « eau », vue d'ensemble

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

Commune (BA-EAU) - ST JEAN DU BRUEL (n° SIRET : 21120231200057)

VUE D'ENSEMBLE

- Exercice 2022 -

EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
+		215 240 €	215 240 €
+		0 €	0 €
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €	0 €
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0 €	0 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		215 240 €	215 240 €
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
+		145 333 €	208 672 €
+		87 131 €	28 000 €
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	87 131 €	28 000 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	4 208 €	0 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		236 672 €	236 672 €
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		451 912 €	451 912 €

Annexe n° 3

Budget annexe « assainissement », propositions

Proposition de budget (ou de budget rectifié)
Commune (BA Assnmt) - SAINT-JEAN-DU-BRUEL (n° SIRET : 21120231200040)
- Exercice 2022 -

Section d'exploitation

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	24 216 €	013	Atténuations de charges	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	30 100 €	70	Ventes produits fabriqués, prestations	91 000 €
014	Atténuation de produits	0 €	73	Produits issus de la fiscalité	0 €
			74	Subventions d'exploitation	0 €
65	Autres charges de gestion courante	0 €	75	Autres produits de gestion courante	0 €
Total des dépenses de gestion des services		54 316 €	Total des recettes de gestion des services		91 000 €
66	Charges financières	1 300 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	77	Produits exceptionnels	0 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0 €			
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0 €			
Total des dépenses réelles d'exploitation		55 616 €	Total des recettes réelles d'exploitation		91 000 €
023	Virement à la section d'investissement	25 427 €			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	68 244 €	042	Opérat° ordre transfert entre sections	25 500 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		93 671 €	Total des recettes d'ordre d'exploitation		25 500 €
TOTAL		149 287 €	TOTAL		116 500 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	R002	Résultat reporté ou anticipé	32 787 €
TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		149 287 €	TOTAL des recettes d'exploitation cumulées		149 287 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	68 171 €
---	----------

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
			13	Subventions d'investissement	198 732 €
			16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	131 000 €
20	Immobilisations incorporelles	95 000 €	20	Immobilisations incorporelles	0 €
21	Immobilisations corporelles	5 000 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	23	Immobilisations en cours	0 €
	Total des opérations d'équipement	377 457 €			
Total des dépenses d'équipement		477 457 €	Total des recettes d'équipement		329 732 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	0 €
			106	Réserves	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €			
16	Emprunts et dettes assimilées	13 200 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	18	Compte de liaison: affectation à...	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €			
Total des dépenses financières		13 200 €	Total des recettes financières		0 €
4581	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	4582	Total des opé. pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		490 657 €	Total des recettes réelles d'investissement		329 732 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	25 500 €	021	Virement de la section d'exploitation	25 427 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	040	Opérat° ordre transfert entre sections	68 244 €
			041	Opérations patrimoniales	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		25 500 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		93 671 €
TOTAL		516 157 €	TOTAL		423 403 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €	R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	92 754 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		516 157 €	TOTAL des recettes d'investissement cumulées		516 157 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION	68 171 €
--	----------

Annexe n° 4

Budget annexe « assainissement », vue d'ensemble

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

Commune (BA Assnmt) - SAINT-JEAN-DU-BRUEL (n° SIRET : 21120231200040)

VUE D'ENSEMBLE

- Exercice 2022 -

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION		149 287 €	116 500 €
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €	0 €
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0 €	32 787 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		149 287 €	149 287 €
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT		287 215 €	263 556 €
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	228 942 €	159 847 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0 €	92 754 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		516 157 €	516 157 €
		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET		665 444 €	665 444 €

Annexe n° 5

Budget annexe « microcentrale », propositions

Proposition de budget (ou de budget rectifié)
Commune (BA-MC) - ST JEAN DU BRUEL (n° SIRET : 21120231200107)
- Exercice 2022 -

Section d'exploitation

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	5 290 €	013	Atténuations de charges	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	24 000 €	70	Ventes produits fabriqués, prestations	17 000 €
014	Atténuation de produits	0 €	73	Produits issus de la fiscalité	0 €
			74	Subventions d'exploitation	0 €
65	Autres charges de gestion courante	0 €	75	Autres produits de gestion courante	0 €
Total des dépenses de gestion des services		29 290 €	Total des recettes de gestion des services		17 000 €
66	Charges financières	0 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	77	Produits exceptionnels	0 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0 €			
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0 €			
Total des dépenses réelles d'exploitation		29 290 €	Total des recettes réelles d'exploitation		17 000 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	10 335 €	042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		10 335 €	Total des recettes d'ordre d'exploitation		0 €
TOTAL		39 625 €	TOTAL		17 000 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	R002	Résultat reporté ou anticipé	1 124 €
TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		39 625 €	TOTAL des recettes d'exploitation cumulées		18 124 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10 335 €
---	----------

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
			13	Subventions d'investissement	1 200 €
			16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €
20	Immobilisations incorporelles	4 000 €	20	Immobilisations incorporelles	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	23	Immobilisations en cours	0 €
	Total des opérations d'équipement	4 000 €		Total des recettes d'équipement	1 200 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	10	Dot. fonds divers et réserves (hors 106)	0 €
			106	Réserves	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €			
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	18	Compte de liaison: affectation à...	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €			
Total des dépenses financières		0 €	Total des recettes financières		0 €
4581	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	4582	Total des opé. pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		4 000 €	Total des recettes réelles d'investissement		1 200 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €	021	Virement de la section d'exploitation	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	040	Opérat° ordre transfert entre sections	10 335 €
			041	Opérations patrimoniales	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		10 335 €
TOTAL		4 000 €	TOTAL		11 535 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €	R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	32 891 €
TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		4 000 €	TOTAL des recettes d'investissement cumulées		44 426 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION	10 335 €
--	----------

Annexe n° 6

Budget annexe « microcentrale », vue d'ensemble

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

Commune (BA-MC) - ST JEAN DU BRUEL (n° SIRET : 21120231200107)

VUE D'ENSEMBLE

- Exercice 2022 -

			EXPLOITATION	
			DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION			39 625 €	17 000 €
+			+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		0 €	0 €
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		0 €	1 124 €
=			=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION			39 625 €	18 124 €
			INVESTISSEMENT	
			DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT			0 €	10 335 €
+			+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		4 000 €	1 200 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		0 €	32 891 €
=			=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			4 000 €	44 426 €
			TOTAL	
TOTAL DU BUDGET			43 625 €	62 550 €

Annexe n° 7

Budget annexe « station-service », propositions

Proposition de budget (ou de budget rectifié)
Commune (BA-Station-service) - SAINT-JEAN-DU-BRUEL (n° SIRET : 21120231200073)
- Exercice 2022 -

Section d'exploitation

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	290 932 €	013	Atténuations de charges	6 400 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 000 €	70	Ventes produits fabriqués, prestations	250 000 €
014	Atténuation de produits	0 €	73	Produits issus de la fiscalité	0 €
			74	Subventions d'exploitation	0 €
65	Autres charges de gestion courante	0 €	75	Autres produits de gestion courante	0 €
Total des dépenses de gestion des services		295 932 €	Total des recettes de gestion des services		256 400 €
66	Charges financières	0 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	77	Produits exceptionnels	0 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0 €			
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0 €			
Total des dépenses réelles d'exploitation		295 932 €	Total des recettes réelles d'exploitation		256 400 €
023	Virement à la section d'investissement	6 125 €			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 440 €	042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		7 565 €	Total des recettes d'ordre d'exploitation		0 €
TOTAL		303 497 €	TOTAL		256 400 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	R002	Résultat reporté ou anticipé	47 096,69 €
TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		303 497 €	TOTAL des recettes d'exploitation cumulées		303 497 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 565 €
---	----------------

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
			13	Subventions d'investissement	0 €
			16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	20	Immobilisations incorporelles	0 €
21	Immobilisations corporelles	10 200 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	23	Immobilisations en cours	0 €
	Total des opérations d'équipement	10 200 €		Total des recettes d'équipement	0 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	10	Dot. fonds divers et réserves (hors 106)	0 €
			106	Réserves	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €			
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	18	Compte de liaison: affectation à...	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €			
Total des dépenses financières		0 €	Total des recettes financières		0 €
4581	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	4582	Total des opé. pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		10 200 €	Total des recettes réelles d'investissement		0 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €	021	Virement de la section d'exploitation	6 125 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 440 €
			041	Opérations patrimoniales	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		7 565 €
TOTAL		10 200 €	TOTAL		7 565 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €	R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	2 635,20 €
TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		10 200 €	TOTAL des recettes d'investissement cumulées		10 200 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION	7 565 €
--	----------------

Annexe n° 8

Budget annexe « station-service », vue d'ensemble

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

Commune (BA-Station-service) - SAINT-JEAN-DU-BRUEL (n° SIRET : 21120231200073)

VUE D'ENSEMBLE

- Exercice 2022 -

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION		303 497 €	256 400 €
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €	0 €
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0 €	47 097 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		303 497 €	303 497 €
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT		10 200 €	7 565 €
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €	0 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0 €	2 635 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		10 200 €	10 200 €
		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET		313 697 €	313 697 €

Annexe n° 9

Budget annexe « village vacances », propositions

Proposition de budget (ou de budget rectifié)
Commune (BA-Village-Vac) - ST JEAN DU BRUEL (n° SIRET : 21120231200115)
- Exercice 2022 -

Section d'exploitation

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	13 560 €	013	Atténuations de charges	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 500 €	70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 300 €
014	Atténuation de produits	0 €	73	Produits issus de la fiscalité	0 €
			74	Subventions d'exploitation	0 €
65	Autres charges de gestion courante	0 €	75	Autres produits de gestion courante	0 €
Total des dépenses de gestion des services		16 060 €	Total des recettes de gestion des services		1 300 €
66	Charges financières	0 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	77	Produits exceptionnels	0 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0 €			
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0 €			
Total des dépenses réelles d'exploitation		16 060 €	Total des recettes réelles d'exploitation		1 300 €
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	3 288 €	042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 288 €	Total des recettes d'ordre d'exploitation		0 €
TOTAL		19 348 €	TOTAL		1 300 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	26 337 €	R002	Résultat reporté ou anticipé	0 €
TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		45 685 €	TOTAL des recettes d'exploitation cumulées		1 300 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 288 €
---	---------

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
			13	Subventions d'investissement	607 €
			16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	20	Immobilisations incorporelles	0 €
21	Immobilisations corporelles	1 000 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	23	Immobilisations en cours	0 €
	Total des opérations d'équipement	1 000 €		Total des recettes d'équipement	607 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	0 €
			106	Réserves	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €			
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	18	Compte de liaison: affectation à...	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €			
Total des dépenses financières		0 €	Total des recettes financières		0 €
4581	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	4582	Total des opé. pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		1 000 €	Total des recettes réelles d'investissement		607 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €	021	Virement de la section d'exploitation	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	040	Opérat° ordre transfert entre sections	3 288 €
			041	Opérations patrimoniales	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		3 288 €
TOTAL		1 000 €	TOTAL		3 895 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €	R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	7 348 €
TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		1 000 €	TOTAL des recettes d'investissement cumulées		11 243 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION	3 288 €
--	---------

Annexe n° 10

Budget annexe « villages vacances », vue d'ensemble

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

Commune (BA-Village-Vac) - ST JEAN DU BRUEL (n° SIRET : 21120231200115)

VUE D'ENSEMBLE

- Exercice 2022 -

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION		19 348 €	1 300 €
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €	0 €
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	26 337 €	0 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		45 685 €	1 300 €
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT		1 000 €	3 288 €
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €	607 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0 €	7 348 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 000 €	11 243 €
		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET		46 685 €	12 543 €

Annexe n° 11

Budget principal, propositions

Proposition de budget (ou de budget rectifié)
Commune (BP) - SAINT-JEAN-DU-BRUEL (n° SIRET : 21120231200016)
- Exercice 2022 -

Section de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	212 510 €	013	Atténuations de charges	11 000 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	315 140 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	115 990 €
014	Atténuation de produits	1 900 €	73	Impôts et taxes	426 510 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 656)	72 007 €	74	Dotations et participations	251 262 €
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	75	Autres produits de gestion courante	61 400 €
Total des dépenses de gestion courante		601 557 €	Total des recettes de gestion courante		866 162 €
66	Charges financières	18 205 €	76	Produits financiers	10 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	77	Produits exceptionnels	3 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0 €	78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	40 000 €			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		659 762 €	Total des recettes réelles de fonctionnement		866 175 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	11 682 €	042	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €	043	Opérat° ordre intérieur de la section	0 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		11 682 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0 €
TOTAL		671 444 €	TOTAL		866 175 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	R002	Résultat reporté ou anticipé	304 168 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		671 444 €	TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		1 170 343 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11 682 €
---	----------

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
010	Stocks	0 €	010	Stocks	0 €
			13	Subventions d'investissement (hors 138)	401 206 €
			16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0 €	20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	204	Subventions d'équipement reçues	0 €
21	Immobilisations corporelles	5 074 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	23	Immobilisations en cours	0 €
	Total des opérations d'équipement	502 550 €			
Total des dépenses d'équipement		507 624 €	Total des recettes d'équipement		401 206 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	10	Dot. fonds divers et réserves (hors 1068)	26 814 €
			1068	Excédent de fonct. capitalisés	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	138	Autres subv. d'invest non transférables	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	45 000 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	18	Compte de liaison: affectation à...	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	40 000 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €
Total des dépenses financières		85 000 €	Total des recettes financières		26 814 €
45..1	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	45..2	Total des opé. pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		592 624 €	Total des recettes réelles d'investissement		428 020 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0 €	021	Virement de la section de fonctionnement	0 €
041	Opérations patrimoniales	3 600 €	040	Opérat° ordre transfert entre sections	11 682 €
			041	Opérations patrimoniales	3 600 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		3 600 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		15 282 €
TOTAL		596 224 €	TOTAL		443 302 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0 €	R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	185 216 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		596 224 €	TOTAL des recettes d'investissement cumulées		628 518 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 682 €
---	----------

Annexe n° 12

Budget principal, vue d'ensemble

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

Commune (BP) - SAINT-JEAN-DU-BRUEL (n° SIRET : 21120231200016)

VUE D'ENSEMBLE

- Exercice 2022 -

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	671 444 €	866 175 €
+	+	+
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	671 444 €	1 170 343 €
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT	287 312 €	231 511 €
+	+	+
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	596 224 €	628 518 €
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET	1 267 668 €	1 798 862 €